

L'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec;  
L'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec;  
L'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec;  
L'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;  
L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec;  
L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

## SECTION VIII PAIEMENT D'INTÉRÊTS

**14.2** La Société est tenue de payer des intérêts sur le montant de l'indemnité qui a été accordée ou augmentée, selon le cas, à la suite de la reconsidération d'une décision rendue en application de l'article 83.44.1 de la Loi.

Les intérêts sont calculés à compter de la date de la décision refusant de reconnaître le droit à une indemnité ou d'augmenter le montant de l'indemnité. ».

3. Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

32722

## Projet de règlement

Loi sur l'assurance automobile  
(L.R.Q., c. A-25)

### **Indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire**

Avis est donné, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement sur l'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire» adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec, dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être approuvé par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Le projet de règlement vise à déterminer l'indemnité forfaitaire à laquelle a droit toute victime d'un accident d'automobile qui surviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, pour la perte de jouissance de la vie, les douleurs, les souffrances psychiques et les autres inconvénients subis de façon temporaire en raison de blessures ou de façon permanente en raison de la persistance de séquelles d'ordre fonctionnel ou esthétique.

D'une part, le projet de règlement prévoit les règles applicables à l'indemnisation des victimes qui ont subi des blessures ne les ayant affectées que de façon tempo-

raire. D'autre part, jusqu'à l'entrée en vigueur prochaine des dispositions applicables à l'indemnisation des victimes subissant un préjudice permanent en raison de séquelles d'ordre fonctionnel ou esthétique, le projet de règlement prévoit une mesure particulière pour permettre à la Société de l'assurance automobile du Québec de verser aux victimes d'un tel préjudice un montant préliminaire.

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels en vous adressant à monsieur Daniel Roberge, à la Société de l'assurance automobile du Québec, 333, boulevard Jean-Lesage, S-4-25, C.P. 19600, Québec, G1K 8J6 (téléphone: (418) 528-3872; télécopieur: (418) 528-1223; courriel: Daniel.Roberge@saaq.gouv.qc.ca).

Si vous désirez formuler des commentaires au sujet de ce projet de règlement, vous êtes prié de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours mentionné ci-dessus, au président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec, 333, boulevard Jean-Lesage, N-6-2, C.P. 19600, Québec, G1K 8J6 (télécopieur: (418) 644-0339).

*Le président-directeur général,*  
JEAN-YVES GAGNON

## Règlement sur l'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire

Loi sur l'assurance automobile  
(L.R.Q., c. A-25, a. 195, par. 12<sup>o</sup>; 1999, c. 22, a. 38, par. 1<sup>o</sup>)

1. Le présent règlement est applicable aux victimes d'accidents d'automobile survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

2. Lorsque le préjudice non pécuniaire subi par une victime n'a été que temporaire, il est estimé selon les modalités suivantes:

1<sup>o</sup> identification des blessures subies lors de l'accident et détermination de leur cote de gravité conformément au répertoire des blessures apparaissant à l'annexe I;

2<sup>o</sup> détermination de la blessure ayant la cote de gravité la plus élevée sous chacun des titres définis au répertoire des blessures;

3<sup>o</sup> addition du carré des cotes les plus élevées parmi celles qui ont été identifiées précédemment, jusqu'à concurrence de trois cotes;

4<sup>o</sup> détermination de la classe de gravité conformément au tableau I:

**Tableau I**

Résultat de l'addition	Classe de gravité
1 à 8	a
9 à 15	b
16 à 24	c
25 à 35	d
36 et plus	e

3. Le montant de l'indemnité forfaitaire est fixé en fonction de la classe de gravité conformément au tableau II. La classe de gravité *a* ne donne droit à aucune indemnité.

**Tableau II**

Classe de gravité	Montant de l'indemnité
a	0 \$
b	300 \$
c	500 \$
d	800 \$
e	1 000 \$

4. Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'indemnisation d'une victime subissant un préjudice non pécuniaire permanent en raison de séquelles d'ordre fonctionnel ou esthétique, lesquelles seront prises en application du paragraphe 12<sup>o</sup> de l'article 195 de la Loi sur l'assurance automobile, édicté par l'article 38 du chapitre 22 des lois de 1999, la Société de l'assurance automobile du Québec peut, conformément à l'article 83.21 de cette loi, verser à la victime d'un tel préjudice un montant préliminaire correspondant à celui que la Société aurait pu verser si le Règlement sur les atteintes permanentes, approuvé par le décret n<sup>o</sup> 1921-89 du 13 décembre 1989 et modifié par le règlement approuvé par le décret n<sup>o</sup> 766-96 du 19 juin 1996, s'était appliqué.

5. Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

## ANNEXE I

(a. 2)

### RÉPERTOIRE DES BLESSURES

- Titre I: Tête et cou
- Titre II: Face
- Titre III: Thorax
- Titre IV: Abdomen et contenu pelvien
- Titre V: Rachis
- Titre VI: Membre supérieur droit
- Titre VII: Membre supérieur gauche
- Titre VIII: Membre inférieur droit
- Titre IX: Membre inférieur gauche
- Titre X: Psychisme
- Titre XI: Surface corporelle dans son ensemble
- Titre XII: Complications

**TITRE 1: TÊTE ET COU****cote de gravité**

• <b>Brûlures</b>	voir Titre 11: Surface	
• <b>Contusions avec intégrité de la surface cutanée</b>	voir Titre 11: Surface	
• <b>Entorses</b>		
Entorse cervicale	voir Titre 5: Rachis	
• <b>Fractures</b>		
<b>Crâne</b>		
Fracture de la voûte du crâne sans traumatisme intracrânien		3
Fracture de la voûte du crâne avec traumatisme intracrânien		6
Fracture de la base du crâne sans traumatisme intracrânien		4
Fracture de la base du crâne avec traumatisme intracrânien		6
<b>Cou</b>		
Fracture de la colonne cervicale	voir Titre 5: Rachis	
Fracture du larynx et/ou de la trachée		6
• <b>Luxations sans fracture</b>		
Luxation de vertèbres cervicales	voir Titre 5: Rachis	
• <b>Plaies</b>		
Plaie du tympan et/ou de la trompe d'Eustache	voir Titre 2: Face	
Plaie du larynx et/ou de la trachée		3
Plaie de la glande thyroïde		3
Plaie du pharynx		3
Autres plaies de la tête et du cou	voir Titre 11: Surface	
• <b>Traumatismes intracrâniens non associés à une fracture du crâne</b>		
Commotion cérébrale		
Traumatisme cranio-cérébral léger (perte de conscience inférieure à 30 minutes avec Glasgow de 13 ou plus et/ou amnésie post-traumatique de moins de 24 heures)		2
Traumatisme cranio-cérébral modéré ou sévère		4
Contusion ou laceration cérébrale		6
Hémorragie intracrânienne		6
Hémorragie sous-arachnoïdienne, hématome sous-dural ou extra-dural		6
Traumatisme du labyrinthe		4
• <b>Traumatismes des nerfs crâniens</b>		
Traumatisme du nerf olfactif (I)		4
Traumatisme du nerf optique (II) et/ ou des voies optiques		4
Traumatisme du nerf moteur oculaire commun (III)		4
Traumatisme du nerf pathétique (IV)		4
Traumatisme du nerf trijumeau (V)		4
Traumatisme du nerf moteur oculaire externe (VI)		4
Traumatisme du nerf facial (VII)		4
Traumatisme du nerf auditif (VIII)		4
Traumatisme du nerf glosso-pharyngien (IX)		4
Traumatisme du nerf vague (X)		4
Traumatisme du nerf spinal (XI)		4
Traumatisme du nerf grand hypoglosse (XII)		4

**cote de gravité****• Traumatismes des vaisseaux sanguins**

Traumatisme de l'artère carotide	5
Traumatisme de la veine jugulaire interne	5
Traumatisme des autres vaisseaux de la tête et/ou du cou	4

**• Traumatismes superficiels**

Corps étrangers cutanés voir Titre 11: Surface

**• Troubles mentaux**

voir Titre 10: Psychisme

**TITRE 2: FACE****cote de gravité****• Atteintes de l'œil et de ses annexes**

Brûlure de l'œil et de ses annexes	voir Titre 11: Surface	
Brûlure de la cornée et/ou du sac conjonctival		2
Contusion des tissus de l'orbite		1
Contusion du globe oculaire		1
Corps étranger de la cornée		1
Corps étranger du sac conjonctival		1
Déchirure de la paupière avec atteinte des voies lacrymales		3
Déchirure de la paupière sans atteinte des voies lacrymales	voir Titre 11: Surface	
Décollement de la choroïde et/ou de la rétine		5
Énucléation traumatique		6
Hémorragie de l'iris ou du corps ciliaire		4
Hémorragie du vitré		4
Hémorragie et rupture de la choroïde		4
Hémorragie rétinienne ou prérétinienne		2
Hémorragie sous-conjonctivale		1
Perforation oculaire		6
Plaie du globe oculaire		5
Plaie pénétrante de l'orbite		4
Traumatisme superficiel de la cornée		1
Traumatisme superficiel de la conjonctive		1

**• Brûlures**

Brûlure des muqueuses de la bouche et/ou du pharynx		4
Brûlure de l'œil	voir atteinte de l'œil et de ses annexes	
Autres brûlures	voir Titre 11: Surface	

**• Contusions avec intégrité de la surface cutanée**

Contusion du globe oculaire	voir atteinte de l'œil et de ses annexes	
Autres contusions	voir Titre 11: Surface	

**• Corps étrangers**

Corps étranger de l'oreille		1
Corps étranger de la bouche		1
Corps étranger de l'œil	voir atteinte de l'œil et de ses annexes	
Corps étrangers cutanés (traumatisme superficiel)	voir Titre 11: Surface	

**• Entorses**

Entorse (déplacement) du cartilage de la cloison nasale		2
Entorse du maxillaire		2

**cote de gravité****• Fractures**

Dent(s) cassée(s)	2
Fracture des os du nez	3
Fracture du maxillaire inférieur	4
Fracture de l'os malaire et/ou du maxillaire supérieur	4
Fracture de type LeFort I	4
Fracture de type LeFort II	4
Fracture de type LeFort III	5
Fracture de la paroi inférieure de l'orbite	4
Fracture du palais et/ou d'alvéoles dentaires	3
Fracture de l'orbite (à l'exclusion des fractures de la paroi supérieure ou de la paroi inférieure de l'orbite)	3

**• Luxations sans fracture**

Luxation temporo-maxillaire	3
-----------------------------	---

**• Plaies**

Plaie du tympan et/ou de la trompe d'Eustache	3
Plaie des parties internes de la bouche, incluant la langue	2
Plaie de la paupière avec atteinte des voies lacrymales	voir atteinte de l'œil et de ses annexes
Plaie de la paupière sans atteinte des voies lacrymales	voir Titre 11: Surface
Plaie du globe oculaire	voir atteinte de l'œil et de ses annexes
Plaie pénétrante de l'orbite	voir atteinte de l'œil et de ses annexes
Autres plaies de la face	voir Titre 11: Surface

**• Traumatismes des nerfs**

Traumatisme des nerfs superficiels de la tête et/ou du cou	2
Traumatisme des nerfs crâniens	voir Titre 1: Tête et cou

**• Traumatismes superficiels**

Corps étrangers cutanés	voir Titre 11: Surface
	voir Titre 11: Surface

**TITRE 3: THORAX****cote de gravité****• Brûlures**

Brûlure interne au niveau du larynx, de la trachée ou du poumon	4
Autres brûlures	voir Titre 11: Surface

<b>• Contusions avec intégrité de la surface cutanée</b>	voir Titre 11: Surface
--	------------------------

**• Corps étrangers**

Corps étranger de l'appareil respiratoire, excluant le poumon	4
Corps étranger au poumon	6
Corps étrangers cutanés (traumatisme superficiel)	voir Titre 11: Surface

**• Entorses**

Entorse de l'articulation chondro-costale	3
Entorse de l'articulation chondro-sternale	3
Entorse dorsale	voir Titre 5: Rachis

## cote de gravité

• **Fractures**

Fracture de côte	
Fracture de une ou deux côtes	3
Fracture de trois côtes ou plus	4
Fracture de type volet costal	6
Fracture du sternum	4

• **Luxations sans fracture**

Luxation sterno-claviculaire	4
------------------------------	---

• **Plaies**

voir Titre 11: Surface

• **Traumatismes internes du thorax**

Hémothorax	4
Hémopneumothorax	4
Pneumothorax	4
Infarctus aigu du myocarde	6
Traumatisme du cœur	6
Contusion pulmonaire avec ou sans épanchement pleural	3
Traumatisme du poumon avec plaie pénétrante du thorax	6
Traumatisme du diaphragme	6
Traumatisme d'un autre organe intrathoracique (bronches, œsophage, plèvre ou thymus)	6

• **Traumatismes des nerfs**

Traumatisme d'un ou des nerfs du tronc	4
--	---

• **Traumatismes des vaisseaux sanguins**

Traumatisme de l'aorte thoracique	6
Traumatisme du tronc artériel brachio-céphalique et/ou de l'artère sous-clavière	6
Traumatisme de la veine cave supérieure	6
Traumatisme du tronc veineux brachio-céphalique et/ou de la veine sous-clavière	6
Traumatisme des vaisseaux sanguins pulmonaires (artère et/ou veine)	6
Traumatisme à d'autres vaisseaux sanguins du thorax (intercostaux ou thoraciques)	4

• **Traumatismes superficiels**

voir Titre 11: Surface

Corps étrangers cutanés voir Titre 11: Surface

**TITRE 4: ABDOMEN ET CONTENU PELVIEN**

## cote de gravité

• **Brûlures**

voir Titre 11: Surface

• **Contusions avec intégrité de la surface cutanée**

voir Titre 11: Surface

• **Corps étrangers**

Corps étranger de l'appareil digestif 4

Corps étrangers cutanés (traumatisme superficiel) voir Titre 11: Surface

• **Entorses**

Entorse dorsale et/ou lombaire voir Titre 5: Rachis

**cote de gravité****• Grossesse et accouchement**

Accouchement prématuré ou avortement	6
Complication de la grossesse (travail prématuré)	5

**• Luxations**

Luxation au niveau du bassin	voir Titres 8 et 9: Membres inférieurs
------------------------------	--

**• Plaies**

voir Titre 11: Surface

**• Traumatismes des organes internes de l'abdomen et du bassin**

Traumatisme de l'estomac	4
Traumatisme de l'intestin grêle	4
Traumatisme du gros intestin et/ou du rectum	4
Traumatisme du pancréas	4
Traumatisme du foie	4
Traumatisme de la rate	4
Traumatisme du rein	4
Traumatisme de la vessie et/ou de l'urètre	4
Traumatisme de l'uretère	4
Traumatisme des organes génitaux internes	4
Traumatisme d'autres organes intra-abdominaux (vésicule biliaire, canaux biliaires, péritoine, glande surrénale)	4

**• Traumatismes des organes génitaux externes**

Amputation du pénis	6
Amputation de(s) testicule(s)	6
Plaie du vagin	3
Autres plaies des organes génitaux externes	voir Titre 11: Surface

**• Traumatismes de la paroi abdominale, inguinale ou fémorale**

Hernie inguinale ou fémorale	4
Hernie épigastrique ou ombilicale	4

**• Traumatismes des vaisseaux sanguins**

Traumatisme de l'aorte abdominale	6
Traumatisme de la veine cave inférieure	6
Traumatisme du tronc coeliaque et /ou des artères mésentériques	6
Traumatisme de la veine porte et/ou de la veine splénique	6
Traumatisme des vaisseaux sanguins rénaux	6
Traumatisme des vaisseaux sanguins iliaques	6

**• Traumatismes superficiels**

Corps étrangers cutanés	voir Titre 11: Surface
-------------------------	------------------------

**TITRE 5: RACHIS****cote de gravité****• Entorses**

Entorse cervicale ou cervico-dorsale	
Entorse cervicale sans signe clinique objectif (cervicalgie, TAEC I)	1
Entorse cervicale avec signes musculo-squelettiques (TAEC II)	2
Entorse cervicale avec signes neurologiques (TAEC III)	4

## cote de gravité

Entorse dorsale ou dorso-lombaire	
Entorse dorsale ou dorso-lombaire sans signe clinique objectif (dorsalgie)	1
Entorse dorsale ou dorso-lombaire avec signes musculo-squelettiques	2
Entorse dorsale ou dorso-lombaire avec signes neurologiques	4
Entorse lombaire ou lombo-sacrée	
Entorse lombaire ou lombo-sacrée sans signe clinique objectif (lombalgie)	1
Entorse lombaire ou lombo-sacrée avec signes musculo-squelettiques	2
Entorse lombaire ou lombo-sacrée avec signes neurologiques	4
Entorse sacrée	2
Entorse coccygienne	2
<b>• Fractures</b>	
<b>Colonne cervicale</b>	
Fracture d'une ou de vertèbres cervicales sans lésion neurologique	5
Fracture d'une ou de vertèbres cervicales avec lésion neurologique	6
<b>Colonne dorsale</b>	
Fracture d'une ou de vertèbres dorsales sans lésion neurologique	4
Fracture d'une ou de vertèbres dorsales avec lésion neurologique	6
<b>Colonne lombaire et sacrée</b>	
Fracture d'une ou de vertèbres lombaires sans lésion neurologique	5
Fracture d'une ou de vertèbres lombaires avec lésion neurologique	6
Fracture du sacrum et/ou du coccyx sans lésion neurologique	4
Fracture du sacrum et/ou du coccyx avec lésion neurologique	6
<b>• Luxations sans fracture</b>	
Luxation d'une vertèbre cervicale	5
Luxation d'une vertèbre dorsale et/ou lombaire	5
<b>• Traumatismes isolés de la moelle épinière</b>	
Traumatisme de la moelle épinière au niveau cervical sans lésion vertébrale	6
Traumatisme de la moelle épinière au niveau dorsal sans lésion vertébrale	6
Traumatisme de la moelle épinière au niveau lombaire sans lésion vertébrale	6
Traumatisme de la moelle épinière au niveau sacré sans lésion vertébrale	6
<b>• Traumatismes des racines et plexus rachidiens</b>	
Traumatisme d'une ou de racines cervicales	4
Traumatisme d'une ou de racines dorsales	4
Traumatisme d'une ou de racines lombaires	4
Traumatisme d'une ou de racines sacrées	4
Traumatisme du plexus brachial	6
Traumatisme du plexus lombo-sacré	6
<b>• Autres atteintes du rachis</b>	
Hernie discale cervicale	5
Hernie discale dorsale, lombaire ou lombo-sacrée	5
Spondylolisthésis acquis	4



**TITRES 6 ET 7: MEMBRES SUPÉRIEURS**  
**TITRE 6: MEMBRE SUPÉRIEUR DROIT**  
**TITRE 7: MEMBRE SUPÉRIEUR GAUCHE**

**cote de gravité**

<b>• Amputations</b>		
Amputation du pouce		5
Amputation de doigt(s) autre(s) que le pouce		5
Amputation du bras ou de la main (excluant l'amputation isolée de doigt(s) ou du pouce)		6
<b>• Atteintes musculo-tendineuses</b>		
Syndrome de la coiffe des rotateurs		3
Rupture de la coiffe des rotateurs		4
Tendinite du coude		3
Tendinite du poignet		3
<b>• Brûlures</b>	voir Titre 11: Surface	
<b>• Contusions avec intégrité de la surface cutanée</b>	voir Titre 11: Surface	
<b>• Entorses</b>		
Entorse acromio-claviculaire		3
Entorse de l'épaule		3
Entorse du coude		3
Entorse du poignet		3
Entorse au niveau de la main		2
<b>• Fractures</b>		
Fracture de la clavicule		4
Fracture de l'omoplate		4
Fracture de l'humérus, au niveau de l'épiphyse supérieure		5
Fracture de l'humérus, au niveau de la diaphyse		4
Fracture de l'humérus, au niveau de l'épiphyse inférieure		5
Fracture du radius et/ou du cubitus, au niveau de l'épiphyse supérieure		5
Fracture du radius et/ou du cubitus, au niveau de la diaphyse		4
Fracture du radius et/ou du cubitus, au niveau de l'épiphyse inférieure		5
Fracture du carpe		4
Fracture d'un ou des métacarpiens		4
Fracture d'une ou de plusieurs phalanges des doigts de la main		3
<b>• Luxations sans fracture</b>		
Luxation de l'épaule		4
Luxation du coude		4
Luxation du poignet		4
Luxation de(s) doigt(s)		3
<b>• Plaies</b>		
Arthrotomie traumatique au niveau du coude		4
Plaie(s) sans atteinte des tendons	voir Titre 11: Surface	
Plaie(s) au membre supérieur, excluant le poignet et la main, avec atteinte des tendons		4
Plaie(s) au poignet, à la main et/ou aux doigts avec atteinte des tendons		5
<b>• Traumatismes des nerfs</b>		
Traumatisme du nerf circonflexe		4
Traumatisme du nerf médian		4
Traumatisme du nerf cubital		4
Traumatisme du nerf radial		4

	<b>cote de gravité</b>
Traumatisme du nerf musculo-cutané du bras	3
Traumatisme des nerfs cutanés du membre supérieur	3
Traumatisme des nerfs collatéraux palmaires (nerfs digitaux)	3
<b>• Traumatismes des vaisseaux sanguins</b>	
Traumatisme des vaisseaux sanguins du membre supérieur (axillaires, brachiaux, radiaux, cubitiaux)	4
<b>• Traumatismes superficiels</b>	
Corps étrangers cutanés	voir Titre 11: Surface

## **TITRES 8 ET 9: MEMBRES INFÉRIEURS**

### **TITRE 8: MEMBRE INFÉRIEUR DROIT**

### **TITRE 9: MEMBRE INFÉRIEUR GAUCHE**

	<b>cote de gravité</b>
<b>• Amputations</b>	
Amputation d'orteils	4
Amputation au niveau du membre inférieur, excluant l'amputation isolée d'orteil(s)	6
<b>• Atteintes musculo-tendineuses</b>	
Tendinite de la hanche	3
Tendinite du genou	3
Tendinite de la cheville et/ou du pied	3
<b>• Atteintes des ménisques</b>	
Déchirure d'un ou des ménisques du genou	3
<b>• Brûlures</b>	
	voir Titre 11: Surface
<b>• Contusions avec intégrité de la surface cutanée</b>	
	voir Titre 11: Surface
<b>• Entorses</b>	
Entorse de la hanche	3
Entorse du genou	3
Entorse de la cheville	3
Entorse au niveau du pied	2
Entorse de la région sacro-iliaque	3
Entorse du bassin (symphyse pubienne)	3
<b>• Fractures</b>	
Fracture de l'acétabulum	5
Fracture du pubis	4
Fracture de l'ilion et/ou de l'ischion	4
Fractures multiples du bassin	5
Fracture du col du fémur	5
Fracture du fémur au niveau de la diaphyse	5
Fracture du fémur au niveau de l'épiphyse inférieure	5
Fracture de la rotule	4
Fracture du tibia et/ou du péroné au niveau de l'épiphyse supérieure	5
Fracture du tibia et/ou du péroné au niveau de la diaphyse	4
Fracture de la cheville	4
Fracture du calcanéum	4
Fracture de l'astragale	4

	<b>cote de gravité</b>
Fractures d'autres os du tarse et/ou du métatarse	4
Fracture d'une ou de plusieurs phalanges des orteils	3
<b>• Luxations sans fracture</b>	
Luxation au niveau du bassin	4
Luxation de la hanche	5
Luxation de la rotule	3
Luxation du genou	6
Luxation de la cheville	4
Luxation du pied	3
<b>• Plaies</b>	
Arthrotomie traumatique au niveau du genou	4
Arthrotomie traumatique au niveau de la cheville	4
Plaie(s) du membre inférieur, sans atteinte des tendons	voir Titre 11: Surface
Plaie(s) du membre inférieur avec atteinte des tendons	4
<b>• Traumatismes des nerfs</b>	
Traumatisme du nerf grand sciatique	5
Traumatisme du nerf crural	4
Traumatisme du nerf tibial postérieur	4
Traumatisme du nerf sciatique poplitée externe	4
Traumatisme de nerfs cutanés du membre inférieur	3
<b>• Traumatismes des vaisseaux sanguins</b>	
Traumatisme de l'artère fémorale commune et/ou superficielle	6
Traumatisme des veines fémorales et/ou saphènes	4
Traumatisme des vaisseaux sanguins poplités	4
Traumatisme des vaisseaux sanguins tibiaux	4
<b>• Traumatismes superficiels</b>	
Corps étrangers cutanés	voir Titre 11: Surface voir Titre 11: Surface

**TITRE 10: PSYCHISME \***

	<b>cote de gravité</b>
Anxiété	2
Dépression réactionnelle	4
État réactionnel aigu à une situation éprouvante	4
Névrose ou psychonévrose	4

\* Pour des complications psychiques secondaires à une blessure primaire, voir Titre 12: Complications

**TITRE 11: SURFACE CORPORELLE DANS SON ENSEMBLE**

	<b>cote de gravité</b>
<b>• Brûlures</b>	
<b>Tête, face et cou</b>	
Brûlure de la cornée et/ou du sac conjonctival	voir Titre 2: Face
Brûlure non précisée de l'œil et de ses annexes	2
Brûlure de la paupière et/ou de la région périoculaire	2
Brûlure de la tête et/ou du cou, premier degré	2

	<b>cote de gravité</b>
Brûlure de la tête et/ou du cou, second degré	3
Brûlure de la tête et/ou du cou, second degré profond	4
Brûlure de la tête et/ou du cou, troisième degré	5
Brûlure interne au niveau du larynx, de la trachée et/ou du poumon	voir Titre 3: Thorax
<b>Tronc</b>	
Brûlure du tronc, premier degré	2
Brûlure du tronc, second degré	3
Brûlure du tronc, second degré profond	4
Brûlure du tronc, troisième degré	5
<b>Membre supérieur</b>	
Brûlure du membre supérieur, premier degré	2
Brûlure du membre supérieur, second degré	3
Brûlure du membre supérieur, second degré profond	4
Brûlure du membre supérieur, troisième degré	5
<b>Membre inférieur</b>	
Brûlure du membre inférieur, premier degré	2
Brûlure du membre inférieur, second degré	3
Brûlure du membre inférieur, second degré profond	4
Brûlure du membre inférieur, troisième degré	5
<b>Brûlures multiples ou étendues</b>	
Brûlure(s) couvrant moins de 10 % de la surface du corps	voir région spécifique
Brûlures de 10 — 19 % de la surface du corps	6
Brûlures de 20 — 29 % de la surface du corps	6
Brûlures de 30 — 39 % de la surface du corps	6
Brûlures de 40 — 49 % de la surface du corps	6
Brûlures de 50 — 59 % de la surface du corps	6
Brûlures de 60 — 69 % de la surface du corps	6
Brûlures de 70 — 79 % de la surface du corps	6
Brûlures de 80 — 89 % de la surface du corps	6
Brûlures de 90 — 99 % de la surface du corps	6
<b>• Contusions avec intégrité de la surface cutanée</b>	
Contusions à localisations multiples	1
<b>Tête — face et cou</b>	
Contusion de la face, du cuir chevelu et/ou du cou	1
Contusion de la paupière et/ou de la région périoculaire	1
Contusion des tissus de l'orbite	voir Titre 2: Face
Contusion du globe oculaire	voir Titre 2: Face
<b>Tronc</b>	
Contusion du sein	1
Contusion de la paroi antérieure du thorax	1
Contusion de la paroi abdominale	1
Contusion de la paroi postérieure du tronc	1
Contusion des organes génitaux	2
Contusions multiples du tronc	1
<b>Membre supérieur</b>	
Contusion(s) du membre supérieur	1

**cote de gravité****Membre inférieur**

Contusion(s) du membre inférieur 1

**• Corps étrangers**

Corps étrangers cutanés voir Traumatismes superficiels

**• Plaies**

Plaies à localisations multiples 2

**Tête, face et cou**

Déchirure de la paupière et/ou de la région périoculaire, sans atteinte des voies lacrymales 2

Déchirure de la paupière avec atteinte des voies lacrymales voir Titre 2: Face

Plaie de la tête, excluant la face 2

Plaie de la face 2

Plaie de l'oreille externe 2

Plaie du tympan et/ou de la trompe d'Eustache voir Titre 2: Face

Plaie du globe oculaire voir Titre 2: Face

Plaie pénétrante de l'orbite voir Titre 2: Face

Plaie du cou 2

**Tronc**

Plaie de la paroi antérieure du thorax 2

Plaie de la paroi postérieure du tronc 2

Plaie des organes génitaux externes 3

Plaie de la paroi antérieure et/ou latérale de l'abdomen 2

Plaie du périnée 2

Plaie du vagin voir Titre 4: Abdomen et contenu pelvien

**Membre supérieur**

Plaie(s) au membre supérieur avec atteinte des tendons voir Titres 6-7: Membres supérieurs

Plaie(s) au membre supérieur 2

**Membre inférieur**

Plaie(s) au membre inférieur avec atteinte des tendons voir Titres 8-9: Membres inférieurs

Plaie(s) au membre inférieur 2

**• Traumatismes superficiels**

**(abrasions, égratignures, brûlures par friction, corps étranger (esquille) sans plaie majeure)**

Traumatisme superficiel de la face, du cou et/ou du cuir chevelu 1

Traumatisme superficiel du tronc 1

Traumatisme superficiel du membre supérieur 1

Traumatisme superficiel du membre inférieur 1

Traumatismes superficiels à localisations multiples 1

**TITRE 12: COMPLICATIONS****cote de gravité**

Accident cérébro-vasculaire 6

Arrêt cardio-respiratoire 6

Choc traumatique (choc hypovolémique) 6

Choc post-opératoire 6

Coagulopathie 4

Complications vasculaires périphériques 4

Contracture ischémique de Volkmann 5

	<b>cote de gravité</b>
Dystrophie sympathique réflexe	6
Embolie cérébrale	6
Embolie pulmonaire	6
Emphysème sous-cutané d'origine traumatique	3
État délirant	4
Infarctus du myocarde	6
Infection d'une plaie	3
Infection post-opératoire	5
Insuffisance pulmonaire (choc pulmonaire, poumon de choc)	6
Insuffisance rénale	5
Œdème pulmonaire	5
Péricardite aiguë	6
Syndrome compartimental	5
Tachycardie paroxystique	6
Ulcère digestif	4

32720

## Projet de règlement

Loi sur l'assurance automobile  
(L.R.Q., c. A-25)

### Paiement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu

Avis est donné, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement sur le paiement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu» adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec, dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être approuvé par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Le projet de règlement détermine les règles et les modalités de calcul utilisées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour déterminer le montant de l'indemnité de remplacement du revenu qui peut être payé en un versement unique dans les cas prévus à l'article 83.22 de la Loi sur l'assurance automobile.

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels en vous adressant à madame Linda Bellware, à la Société de l'assurance automobile du Québec, 333, boulevard Jean-Lesage, N-4-22, C.P. 19600, Québec, G1K 8J6 (téléphone: (418)-528-3640; télécopieur:(418) 644-0802; courriel: Linda.Bellware@saaq.gouv.qc.ca).

Si vous désirez formuler des commentaires au sujet de ce projet de règlement, vous êtes prié de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours mentionné ci-dessus, au président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec,

333, boulevard Jean-Lesage, N-6-2, C.P. 19600, Québec, G1K 8J6 (télécopieur: (418) 644-0339).

*Le président-directeur général,*  
JEAN-YVES GAGNON

## Règlement sur le paiement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu

Loi sur l'assurance automobile  
(L.R.Q., c. A-25, a. 195, par. 34<sup>o</sup>; 1999, c. 22, a. 38, par. 4<sup>o</sup>)

1. Le montant d'une indemnité de remplacement de revenu que la Société de l'assurance automobile du Québec peut payer en un versement unique est fixé selon les règles et les modalités suivantes:

1<sup>o</sup> stabilité de la condition médicale de la victime: aucune amélioration ou détérioration prévisible à court ou long terme ne pouvant modifier sa capacité de travail;

2<sup>o</sup> application des taux de mortalité de base utilisés par la Régie des rentes du Québec pour les fins de l'analyse actuarielle au 31 décembre 1994, qui ont été déterminés à partir des données sur la mortalité pour les années 1990 à 1992 fournies par l'Institut de la statistique du Québec;

3<sup>o</sup> ajustement des taux de mortalité selon les facteurs d'amélioration dynamique utilisés par la Régie des rentes du Québec pour les fins de l'analyse actuarielle au 31 décembre 1994, à l'aide de la formule suivante: